

Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, Mme HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie.

OBJET : 2024-2-20

SIA - VENTE DE TERRAINS AU PROFIT DE LA COMMUNE - BOIS-DURIEZ

La société SIA Habitat est propriétaire de terrains issus de démolitions sis à LALLAING cité du Bois-Duriez.

Ces parcelles sont cadastrées section AM n° 540, 245 à 254, 262 à 273, 277, 278, 280, 283 à 287, 292 à 301, 461, 469, 470 et représentent une superficie cadastrale de 23 423 m².

Pour compléter ce tènement, la parcelle AM 463 sera divisée et intégrée à la cession pour une partie représentant environ 3 367 m² sous réserve d'arpentage, à la suite du détachement de la partie neuve de la rue d'Ancenis pour une rétrocession future.

Le prix de cession a été fixé lors de la réalisation des travaux de démolitions de la cité du Bois-Duriez, les engagements de SIA Habitat portant sur la réalisation d'une résidence neuve et le développement de lots libres sur la rue d'Ancenis, opérations désormais achevées.

Ce prix a été défini à 2 € HT par m² de surface de terrain (hors voiries), soit un prix de 46 846 € HT (TVA en sus à déterminer au moment de la réitération de l'acte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'achat des terrains comme indiquées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces afférentes au dossier,

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul